

La question des droits de la personne ne disparaîtra pas. Le choix est clair: nous pouvons décider que les Nations Unies feront face aux problèmes, ou bien il faudra s'adresser ailleurs pour trouver un consensus international tolérable. De l'avis du Gouvernement canadien l'option est claire. Nous estimons que l'ONU est une tribune idéale lorsqu'il s'agit de se prononcer de façon objective, rationnelle et impartiale sur les allégations de violation des droits de la personne. Un rôle plus actif et efficace de l'ONU dans ce secteur lui attirera une plus grande confiance et incitera moins les gouvernements à se sentir obligés de réclamer des mesures contre d'autres États en réponse à des violations flagrantes et persistantes de ce chapitre.

Convaincus que l'Organisation des Nations Unies peut enquêter plus efficacement sur des allégations de violation, nous nous réjouissons de ce que le Gouvernement du Chili ait créé un précédent important en acceptant d'accueillir une mission d'enquête. Mon gouvernement est, par ailleurs, d'avis que le cabinet du Secrétaire général devrait avoir davantage d'autorité et de ressources pour enquêter et, au besoin, intercéder. Le Canada propose également que le Bureau de la Commission des droits de l'homme soit autorisé à se réunir entre les sessions pour étudier des accusations de violations graves des droits de l'homme et, au besoin, faire connaître ses vues aux gouvernements intéressés.

La violation des droits de l'homme peut revêtir de nombreuses formes, mais la plus exécration est sans doute le terrorisme international. Des innocents sont menacés, alors que les coupables sont souvent impunis ou même échappent à la détection. Le terrorisme tient toute notre société en otage et menace les gouvernements de toutes les régions du monde. Il ne faut pas qu'il y ait confusion entre la fins et les moyens. Le terrorisme dépasse le cadre de l'opposition légitime; il avilit toute cause qu'il prétend servir. La communauté internationale, qui s'est engagée à éliminer la guerre comme instrument de politique, ne peut guère accepter le terrorisme comme phénomène tolérable de la vie internationale.

La résolution 32/8 adoptée par consensus lors de la dernière session de l'Assemblée générale traitait d'un aspect particulier du terrorisme, à savoir la piraterie aérienne, et demandait aux gouvernements de prendre les mesures individuelles et collectives nécessaires pour assurer la sécurité de l'aviation civile. Cette résolution a été fortement appuyée par la délégation canadienne et nous n'avons cessé d'insister sur la nécessité de prendre de nouvelles mesures internationales pour combattre le terrorisme sous toutes ses formes. La déclaration sur la piraterie aérienne, qui a été élaborée et présentée sur l'initiative du premier ministre Trudeau lors du sommet de Bonn en juillet, met clairement en relief la détermination du Canada de prendre des dispositions pour régler ce problème. La déclaration engage les sept gouvernements à interdire l'arrivée de tous les vols en provenance d'un pays qui refuserait d'extrader ou de traduire en justice les pirates aériens relevant de leur juridiction.

Les participants au Sommet de Bonn ont prié instamment les autres gouvernements de se rallier à cet engagement. Nombre de gouvernements ont manifesté leur intention de le faire, et nous invitons tous les autres pays de la communauté internationale à en faire autant.